

## **8 bonnes raisons de faire l'I'tikâf**

- 1. *Parce qu'il est fait durant les dix jours les plus importants de l'année dans lesquels se trouve la nuit qui est " meilleure que mille mois ", soit l'équivalent de 83 années d'adoration consécutives !***

C'est pour trouver cette nuit spéciale (la nuit du destin) que le prophète (sallallâhou 'alayhi wa sallam) faisait l'I'tikâf et incitait les compagnons (radhia Allâhou anhoum) à le faire !

- 2. *Parce que le prophète (sallallâhou 'alayhi wa sallam) n'a jamais délaissé cette action.***

Imâm Zouhri (rahimahoullah) dit : « Le prophète (sallallâhou 'alayhi wa sallam) faisait beaucoup d'actions en les délaissant parfois mais depuis qu'il émigra à Madinah, il n'a jamais délaissé l'I'tikâf (des dix derniers jours du Ramadhân) jusqu'à sa mort » .

Il a dit aussi : « Qu'ils sont étonnants ces musulmans ! Il ont abandonné l'I'tikâf alors que le prophète (sallallâhou 'alayhi wa sallam) n'a jamais délaissé l'I'tikâf jusqu'à sa mort ».

Tous les ans, il faisait l'I'tikâf les dix derniers jours du Ramadhân. Le dernier Ramadhân qu'il vécut, il resta 20 jours dans l'I'tikâf. Puis, voyant ses épouses "entrer en compétition" elles aussi pour faire l'I'tikâf, il délaissa l'action les dix derniers jours (exceptionnellement) qu'il remplaça pendant le mois de Chawwâl.

**Ce qaza prouve toute l'importance qu'il accordait à cette action.**

- 3. *Parce que c'est l'occasion de se consacrer uniquement à Allah et de se dévouer totalement à Lui* en "mettant entre parenthèses" les choses permises telles que le travail, le sommeil, la famille, etc...C'est ce que le prophète (sallallâhou 'alayhi wa sallam) faisait : il se surpassait dans l'adoration d'Allah comme le précise son épouse Aa-icha (radhia Allâhou anha): « Il se surpassait dans l'effort et "serrait fortement son "izâr" (pièce de tissu utilisée pour se couvrir) » <sup>1</sup>.**

Il serrait fortement son "izâr" signifie **qu'il délaissait le sommeil et ses épouses.**

---

<sup>1</sup> Cité par Boukhâri dans son Sahih

D'ailleurs la retraite spirituelle est une habitude des prophètes (*'alayhimous salâm*). Le prophète (sallallâhou 'alayhi wa sallam) lui-même se retirait dans la grotte de Hira à la veille de sa prophétie pour se consacrer à la réflexion sur les bienfaits d'Allah !

Allâma Ibnou Qayyim (rahimahoullah), en expliquant la signification et "l'esprit" de l'*'Itikâf*, écrit que son but réel est de détourner le cœur de toute chose excepté Allah et de se rapprocher de Lui, établissant un réel contact spirituel avec le Créateur. Tous les liens avec ce monde sont ainsi coupés dans le but d'obtenir l'attention d'Allah et toutes les pensées mondaines sont remplacées par le zikr d'Allah ; et à la place de l'amour pour les créatures apparaît en nous l'amour d'Allah, cet amour qui nous sera utile dans la solitude de la tombe, en ce jour où il n'y aura personne à part Lui pour nous reconforter ni pour nous bercer le cœur ; et si ce cœur est déjà attaché à Allah alors qui peut dire avec quel plaisir nous passerons ce laps de temps !<sup>2</sup>

#### **4. *Parce que le mou'takif apprend le "Ikhlâss" (la sincérité dans l'action) dans son adoration.***

Hassan Basri (rahimahoullah) a dit : " *Je n'ai pas vu quelque chose de meilleure que la solitude pour apprendre la sincérité. Celui qui aime la solitude s'est accroché à la branche de la sincérité* ".

#### **5. *Parce que la masjid est le refuge de tout homme pieux.***

C'est le lieu qui est le plus aimé d'Allah sur terre<sup>3</sup> et comme le décrit le prophète (sallallâhou 'alayhi wa sallam), **c'est la maison du croyant !**<sup>4</sup>

Il a dit aussi : " **La masjid est le refuge de tout homme pieux. Allah a promis à celui qui y fait sa retraite de lui accorder sérénité et miséricorde, de le faire traverser le Sirat (pont jeté sur l'Enfer) pour le faire parvenir à Sa grâce au Paradis** " <sup>5</sup>.

Le *mou'takif* a, pendant toute la durée de son *'Itikâf*, des voisins nobles: ce sont les anges, qui sont des créatures totalement soumises à l'Ordre d'Allah et constamment en adoration. Celui qui a de tels voisins se retrouvera certainement imprégné de leurs qualités !

---

<sup>2</sup> Fadhâ-ilé Ramadhân pg.74

<sup>3</sup> Cité par Tabrâni dans son Kabîr, hadith hassan

<sup>4</sup> Cité par Abou Nou'aim, hadith hassan

<sup>5</sup> Cité par Tirmidhi dans son Sounan

**6. Parce que le mou'takif a l'unique chance de recevoir la récompense de 12 Hadj et 12 Oumra !**

Le prophète (sallallâhou 'alayhi wa sallam) dit : « **Celui qui fait dix jours de l'tikâf pendant le Ramadhân, il sera inscrit (à son compte) la récompense de deux Hadj et deux Oumra** »<sup>6</sup>.

Quand à la récompense des dix Hadj et dix Oumra restants, rappelons-nous des paroles du prophète (sallallâhou 'alayhi wa sallam) : « **Celui qui a lu la salah de Fadjr en congrégation et ensuite reste assis et fait le Dhikr (d'Allah) jusqu'au lever du soleil, ensuite accomplit deux rak'âtes, il sera inscrit (à son compte) la récompense d'un Hadj et d'un Oumra complet, complet, complet** »<sup>7</sup>.

**7. Parce que les promesses de récompenses liées aux actions possible pendant l'tikâf sont énormes !**

- La personne dont le coeur est attaché à la masjid aura l'honneur d'être sous l'ombre du Trône d'Allah le jour où il n'y aura aucune ombre à part la Sienna. <sup>8</sup>
- Attendre la prochaine salah après une salah efface les péchés, augmente les récompenses et élève le grade (auprès d'Allah ou au Paradis)<sup>9</sup>. Le prophète (sallallâhou 'alayhi wa sallam) dit à propos d'une telle personne (celle qui attend la prochaine salah après avoir accompli une salah) : « **Il vit dans le bien, il mourra dans le bien, et ses péchés sont effacés comme le jour où sa mère l'a mis au monde (c'est à dire qu'il se retrouve complètement lavé de ses péchés)** »<sup>10</sup>.
- Accomplir la Salah dans la 1<sup>ère</sup> rangée (Saff) garantit la protection contre l'hypocrisie et le Feu de l'Enfer.

**8. Parce que le mou'takif a une chance unique de rester éloigné des péchés et de recevoir les récompenses des bonnes œuvres qu'il ne peut pas accomplir à cause du l'tikâf.**

Expliquant les vertus du l'tikâf, le prophète (sallallâhou 'alayhi wa sallam) a dit : « **Il (le Mou'takif) se protège des péchés et est inscrit (à**

---

<sup>6</sup> Cité par Allâma Cha'râni dans Kachfoul Ghoummah, voir Fadhâ-ilé Ramadhân pg.80

<sup>7</sup> Cité par Tirmidhi dans son Sounan, hadith hassan

<sup>8</sup> Cité par Boukhâri dans son Sahih

<sup>9</sup> Deux versions de hadiths, l'une citée par Mouslim dans son Sahih, l'autre par Ibnou Mâdjah dans son Sounan, hadith Sahih

<sup>10</sup> Voir Tartiboul Afwâh bizidhkri man youdhillou houmoullah pg.327

son compte) **les récompenses** (des bonnes actions qu'il ne peut faire en état d'I'tikâf) **comme celui qui les a pratiquées** »<sup>11</sup>.

A travers ce hadith, deux grands bienfaits du I'tikâf sont exposés :

- **La protection des péchés :**

Il est facile de comprendre que lorsque l'être humain est en contact quotidien avec autrui, il arrive que dans les paroles échangées, il y a ce qui est permis et ce qui est répréhensible : ainsi, le mensonge, la médisance, la calomnie ainsi que d'autres péchés sont commis. Même si l'homme a la volonté de s'en protéger, l'effet de l'environnement joue un rôle prépondérant sur lui.

En restant dans la mosquée, le musulman se met dans une position idéale pour rester éloigné de tout péché de ce genre.

- **L'obtention de récompenses sans faire certaines bonnes oeuvres :**

Etant dans la mosquée, on est l'invité d'Allah ; et un hôte généreux honore toujours son invité !

En vérité, le Très-Miséricordieux recherche des prétextes pour faire don au serviteur. On comprend donc que les récompenses sont déjà destinées mais Allah Crée des occasions favorables à l'obtention de ces récompenses.

Le *Mou'takif* ne pouvant pas faire certaines bonnes œuvres (s'occuper de sa famille, visite au malade, salah djanâzah, etc...) uniquement parce qu'il est confiné dans la mosquée, il ne faut pas qu'il pense qu'il est privé de toutes ces actions à cause de son I'tikâf. Ainsi, Allah lui a déjà Destiné les récompenses de toutes ces actions.

**Quelle chance pour le *mou'takif* ! Il est fort possible que s'il n'avait pas fait son I'tikâf, il n'aurait pas eu l'occasion de faire autant de bonnes œuvres.**

**Celui qui souhaite faire l'I'tikâf doit donc penser au gain énorme, chaque seconde de ces dix jours étant récompensée pleinement !**



CENTRE ISLAMIQUE DE LA REUNION  
[www.islam-reunion.com](http://www.islam-reunion.com)

---

<sup>11</sup> Cité par Ibnou Mâdjah dans son Sounan, pg.127